



Extrait du registre des arrêtés du Maire
Arrêté n°2025-04_08

Arrêté portant numérotage de maison

Le Maire de la Commune de **MESNILS-SUR-ITON** :

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-28
- Considérant l'intérêt communal que représente la numérotation d'une parcelle située route de Creton, Damville, 27240 Mesnils-sur-Iton.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Le bâtiment construit à usage technique cadastré sur la **parcelle 409 A 185** ne possède pas de numérotation.

ARTICLE 2 : Le numérotage comporte une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par une entrée principale. La série des numéros de cette rue régulièrement numérotée est formée d'un système métrique. La numérotation est matérialisée par l'apposition sur la façade ou le mur de clôture par une plaque. La numérotation du bâtiment est assurée par la commune.

ARTICLE 3 : Le bâtiment sur le terrain sis **route de Creton, Damville, 27240 Mesnils-sur-Iton** cadastré sur la **parcelle 409 A 185** est numérotée **86** à compter de ce jour.

ARTICLE 4 : La nouvelle numération de cette rue sera communiquée aux différents services : La Poste, la direction départementale des routes, la gendarmerie et les pompiers.

ARTICLE 5 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté et transmis au représentant de l'Etat.

Fait à MESNILS-SUR-ITON, le 10 Avril 2025.

Le Maire, Colette BONNARD

